

Agence Fédérale des Médicaments
et des Produits de Santé

VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF. AFMPS/LM/100886

DATE

ANNEXE(S)

CONTACT DR. LUDO MUYLLE

TÉL. 32 2 524 83 77

FAX 32 2 524 80 01

E-MAIL ludo.muylle@fagg.be

Note d'information

A l'attention des gestionnaires
de banques de matériel corporel humain
des établissements de matériel corporel humain

OBJET FIEVRE Q AUX PAYS-BAS

Madame, Monsieur,

Veillez trouver en annexe la note d'information concernant l'exclusion temporaire des donneurs ayant séjourné aux Pays-Bas et qui a été diffusée à l'attention des directeurs d'établissements de transfusion sanguine.

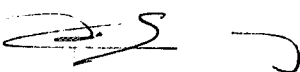
Les informations dont nous disposons actuellement pour le matériel corporel humain sont très limitées ; un cas de transmission de la maladie a été rapporté dans la littérature. Il s'agissait d'un patient immunodéprimé qui a été contaminé par des cellules souches de moelle osseuse.

Les informations concernant un séjour récent à l'étranger d'un donneur potentiel sont, cela va de soi, plus difficiles à obtenir dans le cas d'un donneur décédé. Néanmoins, nous pensons qu'il faut toujours s'informer sur la possibilité d'un séjour à l'étranger, en particulier, dans le cas présent, aux Pays-Bas.

Dans l'attente de l'avis du Conseil Supérieur de la Santé concernant cette problématique pour le matériel corporel humain, il est souhaitable que, chaque fois que c'est possible, les dispositions de la note d'information jointe s'appliquent également aux donneurs de matériel corporel humain. S'il est nécessaire de prélever, pour l'utilisation allogénique, un produit vital (comme par exemple des cellules souches hématopoïétiques compatibles) chez un donneur présentant un risque possible, des mesures complémentaires peuvent être envisagées (p.e. tester le donneur, antibiothérapie préventive du receveur).

Je vous remercie d'avance pour votre collaboration.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Xavier De Cuyper
Administrateur général



DG Post
Vigilance

Agence Fédérale des Médicaments
et des Produits de Santé

VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF. AFMPS/LM/95907

DATE 17-05-2010

ANNEXE(S)

CONTACT DR. LUDO MUYLLE

TÉL. 32 2 524 83 77

FAX 32 2 524 80 11

E-MAIL ludo.muylle@fagg.be

Note d'information

A l'attention des Directions des établissements de
transfusion sanguine

OBJET Q FEVER OUTBREACK AUX PAYS-BAS

Madame, Monsieur,

Aux Pays-Bas on note une augmentation importante des cas de fièvre Q dans la population entre 2007 et 2009 avec un pic de cas autour de la 24ème semaine de chaque année. Une relation a été établie avec l'élevage intensif de chèvres. La fièvre Q est une zoonose causée par *Coxiella burnetii*, une bactérie qui est très contagieuse et qui est libérée en grandes quantités dans l'environnement lors de la mise bas d'un animal infecté.

Coxiella burnetii est transmis de l'animal à l'homme, mais ne cause des symptômes que chez l'homme. Les animaux peuvent néanmoins présenter un avortement. La contamination a lieu essentiellement via les voies respiratoires, par inhalation de poussière contaminée originaire des étables, de pâturages, de laine brute, de peaux. La fièvre Q représente un risque professionnel pour entre autres les agriculteurs, les vétérinaires et le personnel d'abattoir. Dans environ 60% des cas, la maladie est asymptomatique, dans 20 % des cas elle provoque des symptômes légers (syndrome grippal) et dans 20 % des cas des symptômes graves (pneumonie, hépatite et rarement une encéphalite/meningite). Trois à 5% des patients contaminés, essentiellement les gens ayant une anomalie vasculaire, une immunodéficience ou des femmes enceintes, développent une maladie chronique qui se présente souvent sous la forme d'une endocardite.

La transmission de la fièvre Q via le sang est possible mais rare. Dans la littérature, un cas de transmission via transfusion sanguine et un cas de transmission via transplantation de cellules souches ont été publiés. L'efficacité des méthodes d'inactivation de pathogènes des plaquettes de sang et du plasma n'a pas (encore) été examinée pour ce pathogène, mais pourrait être efficace.

Aux Pays-Bas, les donneurs de sang qui habitent dans un des territoires correspondant aux codes postaux où un risque de contamination existe, sont testés avec un test NAT manuel pour le génome de la bactérie concernée. Il n'existe pas de test commercial.

Vu les conséquences graves possibles, la Commission européenne recommande de prendre les mesures suivantes : l'exclusion du don de sang pendant 5 semaines après une visite dans une ferme aux Pays-Bas (n'importe où dans le pays) ou après un séjour avec au moins une nuitée aux Pays-Bas dans un des territoires à risque.



Agence Fédérale des Médicaments
et des Produits de Santé

Pour cette raison je vous demande, par mesure de précaution, d'exclure pendant 5 semaines les candidat-donneurs de sang qui ont visité une ferme aux Pays-Bas ou ont passé la nuit dans un des territoires à risque (voir annexe) aux Pays-Bas. La période d'exclusion pour le don de sang ou de composants sanguins est à calculer à partir de la date de la visite des candidats dans une ferme ou à partir de la nuit passée dans un territoire à risque. Veuillez appliquer cette mesure de précaution dans les huit jours à compter de la réception de cette note, et notifier d'éventuelles informations post-don dans le cadre de l'hémovigilance.

Je vous remercie d'avance pour votre collaboration.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Xavier De Cuyper
Administrateur Général

Annexe : liste avec les codes postaux et communes correspondantes

Liste des communes aux Pays-Bas dans lesquelles se trouve une entreprise ayant des animaux contaminés par la bactérie de la fièvre Q (mai 2010)

Code postal	Commune	Province
9343	Een West	Drenthe
9423	Hoogersmilde	Drenthe
8317	Kraggenburg	Flevoland
9247	Ureterp	Friesland
6613	Balgoij	Gelderland
3771	Barneveld	Gelderland
7341	Beemte Broekland	Gelderland
6721	Bennekom	Gelderland
8085	Doornspijk	Gelderland
6621	Dreumel	Gelderland
6651	Druten	Gelderland
4171	Herwijnen	Gelderland
6631	Horssen	Gelderland
7245	Laren Gld	Gelderland
6741	Lunteren	Gelderland
7157	Rekken	Gelderland
7046	Vethuizen	Gelderland
6659	Wamel	Gelderland
7021	Zelhem	Gelderland
9661	Alteveer GN	Groningen
9354	Zevenhuizen Gn	Groningen
5954	Beesel	Limburg
5951	Belfeld	Limburg
6598	Heijen	Limburg
6336	Hulsberg	Limburg
5807	Oostrum Lb	Limburg
6116	Roosteren	Limburg
5853	Siebengewald	Limburg
6367	Voerendaal	Limburg
5131	Alphen NB	Noord-Brabant
5761	Bakel	Noord-Brabant
5437	Beers NB	Noord-Brabant
5258	Berlicum NB	Noord-Brabant
4838	Breda	Noord-Brabant
4861	Chaam	Noord-Brabant
4911	Den Hout NB	Noord-Brabant
4924	Drimmelen	Noord-Brabant
5151	Drunen	Noord-Brabant

5296	Esch	Noord-Brabant
4855	Galder	Noord-Brabant
5089	Haghorst	Noord-Brabant
5368	Haren	Noord-Brabant
5473	Heeswijk Dinther	Noord-Brabant
5373	Herpen	Noord-Brabant
5081	Hilvarenbeek	Noord-Brabant
5125	Hulten	Noord-Brabant
5757	Liessel	Noord-Brabant
5397	Lith	Noord-Brabant
5398	Maren Kessel	Noord-Brabant
5366	Megen	Noord-Brabant
5394	Oijen	Noord-Brabant
5688	Oirschot	Noord-Brabant
4751	Oud Gastel	Noord-Brabant
5447	Rijkevoort	Noord-Brabant
5374	Schaijk	Noord-Brabant
5491	Sint Oedenrode	Noord-Brabant
4856	Strijbeek	Noord-Brabant
5022	Tilburg	Noord-Brabant
5032	Tilburg	Noord-Brabant
5512	Vessem	Noord-Brabant
5381	Vinkel	Noord-Brabant
5251	Vlijmen	Noord-Brabant
5046	Wanroij	Noord-Brabant
5165	Waspik	Noord-Brabant
1652	Zuidermeer	Noord-Holland
7627	Bornerbroek	Overijssel
7722	Dalfsen	Overijssel
7591	Denekamp	Overijssel
7544	Enschede	Overijssel
7496	Hengevelde	Overijssel
8374	Kuinre	Overijssel
7595	Weerselo	Overijssel
3981	Bunnik	Utrecht
3737	Groenekan	Utrecht
3471	Kamerik	Utrecht
3911	Rhenen	Utrecht
3474	Zegveld	Utrecht
2977	Goudriaan	Zuid-Holland
2821	Stolwijk	Zuid-Holland